



Ordonnance de télécom CRTC 2011-64

Version PDF

Ottawa, le 1^{er} février 2011

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes.
Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	346	le 1 ^{er} décembre 2010
Bell Canada	7291	le 1 ^{er} décembre 2010

Secrétaire général